

ECO-CONTRIBUTIONS **BARÈME SIMPLIFIÉ**

ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS (ASL)

VERSION 1.0 (27/07/2026)

APPLICABLE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2027

SOMMAIRE

- 1 L'ÉCO-CONTRIBUTION, LEVIER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- 2 LA DÉCLARATION DE VOS MISES EN MARCHÉ
- 3 LES ÉVOLUTIONS DU BARÈME POUR 2027
- 4 LE BARÈME SIMPLIFIÉ 2027
- 5 ANNEXES



L'ÉCO-CONTRIBUTION, LEVIER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

DÉFINITION ET UTILISATION DE L'ÉCO-CONTRIBUTION

Qu'est-ce que l'éco-contribution ?

L'éco-contribution correspond à une partie du prix d'un objet neuf : son montant compense le coût de la gestion des déchets. Elle est mise en place par l'éco-organisme référent de la filière, pour le compte des producteurs adhérents.

Elle couvre notamment :

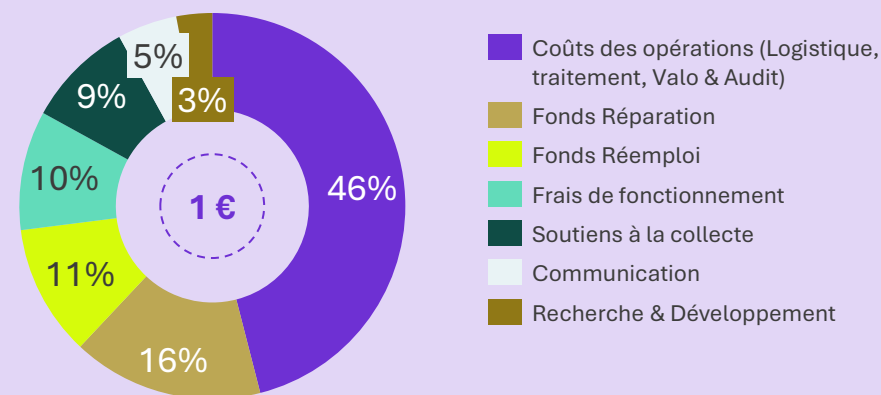
- La collecte et l'enlèvement
- La dépollution et le traitement
- La valorisation des produits : réemploi, réparation, recyclage...
- Les actions de sensibilisation
- Le contrôle et la conformité

Comment son montant est-il calculé ?

Le montant de l'éco-contribution n'est pas calculé de façon arbitraire : il correspond au budget réel qui est nécessaire à Ecologic pour couvrir les coûts de gestion de la fin de vie des produits, conformément au cahier des charges fixé par l'État.

Comment est utilisée l'éco-contribution ?

Utilisation d'1€ d'éco-contribution versé :



BARÈME SIMPLIFIÉ D'ÉCO-CONTRIBUTION



Ce présent document est dédié au **barème simplifié**

Qu'est-ce que le barème simplifié ?

Description

Le barème sert à **déclarer les mises en marché des articles de la filière ASL**.

Le barème présenté dans ce document est le **barème simplifié**.

Il est utilisé lorsque le déclarant n'a pas connaissance de la masse unitaire de ses articles. Les montants sont calculés sur la base des poids moyens hauts. Ce mode de déclaration **ne permet pas l'application de l'éco-modulation**.

Il est réservé à des volumes limités, **inférieurs à 5 tonnes par an**, et les montants des éco-contributions sont calculés sur la base des poids moyens hauts.

Pour ce barème simplifié, un **minimum annuel de facturation** de 75€ HT s'applique.

Qui peut bénéficier de ce mode de déclaration ?

- Etre un metteur en marché qui déclarerait moins de 5 tonnes d'articles de sports et de loisirs.
- Demander l'accès aux équipes Ecologic : declaration@ecologic-france.com

Affichage

Pour les Articles de Sport et de Loisirs (ASL), il n'existe aucune obligation d'affichage du montant de l'éco-contribution sur les documents et factures de vente. Attention, la règle est différente pour la filière EEE.

Ecologic se réserve le droit en fonction des situations d'orienter l'adhérent vers une déclaration au barème standard.

EcoLogic

LA DÉCLARATION DE VOS MISES EN MARCHÉ

COMMENT DÉCLARER

Comment effectuer la déclaration ?

L'Extranet Producteurs : un outil dédié

Ecologic met à votre disposition un outil spécifiquement dédié à vos déclarations : l'Extranet Producteurs.

Votre espace personnel vous permettra de :

- Gérer votre compte
- Transmettre vos déclarations de mises sur le marché
- Consulter l'historique de vos déclarations et factures
- Télécharger vos attestations d'adhésion
- Accéder à la documentation mise à votre disposition : guide d'aide à la déclaration, barèmes des éco-contributions, tutoriel de déclaration...

A noter :

Avec Ecologic, vous pouvez aussi faire vos déclarations EEE (Équipements Électriques et Électroniques), mobilier, et batteries MTL (Moyens de Transport Légers)

Les informations demandées

Pour une déclaration selon le **barème simplifié**, les informations à reporter sont :

- Statut de producteur
- Code barème (à identifier sur le barème simplifié)
- Quantité mise sur le marché

Les modes de saisies

Deux options s'offrent à vous pour faire votre déclaration :

Mode manuel : vous devez saisir vos données et informations ligne par ligne sur votre espace personnel

Import de fichiers : vous avez la possibilité de télécharger un fichier « Modèle » depuis la rubrique « Déclaration » de votre espace personnel. Ce mode de saisie est conseillé si vous avez de nombreuses lignes à déclarer.



LES ÉVOLUTIONS DU BARÈME POUR 2027

LES UNIVERS DE LA FILIERE ASL

Articles de Sport et de Loisirs

La filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour les Articles de Sport et de Loisirs (ASL) a été créée par la loi AGECE, et est entrée en vigueur en 2022. C'est une filière jeune, qui continue de se structurer et d'évoluer pour mieux répondre aux enjeux du secteur.

La filière ASL couvre une large diversité de produits : les articles concernés varient considérablement en poids, dimensions, matériaux, usages et modalités de collecte.

Pour faciliter l'identification des produits concernés par la REP ASL, EcoLogic a structuré depuis 2025 le périmètre en 12 univers – voir ci-contre.

Les équipements sportifs d'handisport sont inclus dans la filière et rattachés aux univers correspondants

UNIVERS



A. Mobilité Active – Cat. 1



B. Mobilité Active – Cat. 2



C. Sports de Balles, Ballons, Raquettes



D. Outdoor / Randonnée



E. Athlétisme



F. Nautique et Aquatique



G. Neige et Glace



H. Adresse et Précision



I. Verticalité et Sports Aériens



J. Forme et Combat



K. Chasse, Tir Sportif et Pêche



L. Equitation et Dressage

Le barème et sa codification sont désormais structurés selon les univers de la filière

La liste des sports ou activités couvertes par chaque univers est disponible en annexe du document

QUELLES ÉVOLUTIONS EN 2027 ?

Description

Seule la codification évolue dans le barème simplifié 2027. **Les tarifs et les équipements du barème demeurent inchangés.**

Cette refonte de la structure du code s'inscrit dans la continuité des travaux engagés depuis l'introduction des univers en 2025 ainsi que la refonte de la codification du barème standard.

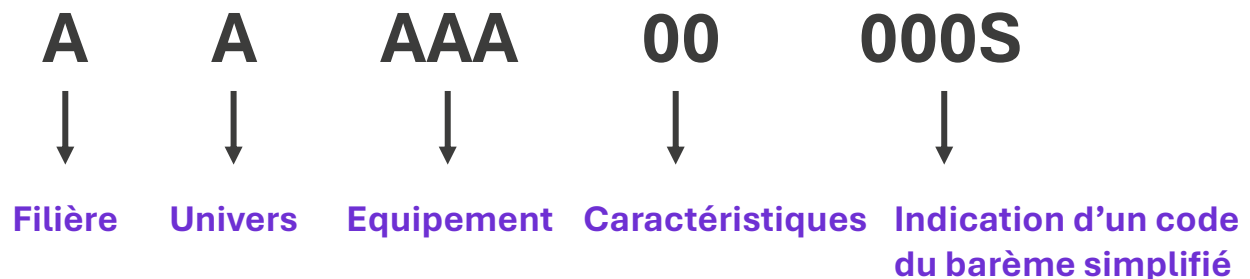
La nouvelle structure du barème vise à disposer de codes spécifiques par univers et par équipement du barème simplifié.

La nouvelle structure du code

La **nouvelle codification** repose sur un format standardisé et enrichi. Elle poursuit deux objectifs :

- Un **nombre de caractères fixes (11 caractères)** pour tous les codes ASL, quelle que soit la famille ou l'équipement concerné. Cela facilite l'intégration du barème dans les systèmes informatiques des adhérents, et permet d'aligner les codes Ecologic ASL avec ceux du EEE ménagers.
- L'utilisation d'une **nomenclature précise**, permettant de suivre notamment les univers.

Nouvelle structure des codes du barème simplifié



OUTILS ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Outils du barème simplifié

Barème

(format PDF)



Barème

(format Excel)

[illegible]

Quand déclarer avec le nouveau barème ?

Le nouveau barème 2027 s'appliquera pour **les mises en marché de 2027.**

Le barème et sa nouvelle codification entrent donc en **vigueur au 1^{er} janvier 2027**, pour une déclaration avec le barème simplifié en janvier 2028.

Anticiper :

La première déclaration avec les nouveaux codes n'est qu'en janvier 2028 (pour les déclarations avec le barème simplifié).



Néanmoins, il est essentiel d'anticiper la recodification du barème, qui peut être longue et/ou nécessiter des ajustements des outils internes.

Plus cette démarche sera engagée tôt, plus la transition pourra être réalisée sereinement et sans risque d'erreur.

EcoLogic

LE BARÈME SIMPLIFIÉ

2027

LES RÈGLES DE LA CODIFICATION

RAPPEL ET/OU CLARIFICATION DES RÈGLES DE CODIFICATION

Déclarer selon un seul barème

L'adhérent est tenu d'utiliser les codes d'un seul barème, au choix entre le barème standard et le barème simplifié. L'utilisation conjointe des codes des deux barèmes n'est pas autorisée.

Déclarer par univers

Déclarer chaque article dans l'univers qui reflète la pratique sportive ou l'usage principal de l'article. En cas de doute, choisir l'univers le plus cohérent avec le positionnement commercial du produit.

Déclarer les lots à l'unité

Un lot désigne plusieurs unités d'un même article vendues ensemble, par exemple, un lot de 3 balles de tennis. La règle consiste à déclarer chaque article du lot individuellement. Il faut multiplier le code de l'article par la quantité contenue dans le lot.

Exemple : un lot de 3 balles de tennis = 3 déclarations du code « balle de tennis ».

Déclarer chaque article d'un pack

Un pack désigne plusieurs articles différents vendus ensemble. La règle est la suivante : chaque article du pack doit être déclaré séparément dans son code respectif.

Exemple : un masque et des palmes vendus ensemble sont à déclarer avec 1 code palme et 1 code masque.

BARÈME SIMPLIFIÉ ASL

Univers	Famille	Equipement	Code barème 2027	Eco contribution (€ HT/ Unité)
Mobilité Active - Cat. 1	Engins	Vélo inf. à 200 € (prix 1ère MSM)	SAVEL02000S	5,00 €
		Vélo >= 200€ et inf. 400€ (prix 1ère MSM)	SAVEL03000S	7,00 €
		Vélo >= 400€ et inf. 1000€ (prix 1ere MSM)	SAVEL04000S	13,00 €
		Vélo >= 1000€ (prix 1ere MSM)	SAVEL05000S	28,00 €
		Engin de déplacement à roulettes	SAEDP78000S	2,71 €
	Autres	Autre Pièce et accessoire de l'équipement de mobilité active (< 1kg)	SADIV41000S	0,36 €
		Autre Pièce et accessoire de l'équipement de mobilité active (>=1kg)	SADIV43000S	1,50 €
Mobilité Active - Cat. 2	Chaussants	Paire de chaussures de cycliste	SBCYC78000S	0,21 €
	EPI / Protection	Casque; protection	SBPRT78000S	0,70 €
Sports de Balles, Ballons, Raquettes	Equipements	Toute balle / volant (<0,2kg)	SCVOO35000S	0,05 €
		Tout ballon (>=0,2kg)	SCBAA37000S	0,24 €
		Raquette; Batte; Padel; ...	SCRAA78000S	0,70 €
		Gros articles (Cages; Paniers; table de ping-pong; ...)	SCGRO78000S	6,00 €
	Chaussants	Paire de chaussures à crampons	SCCRA78000S	0,21 €
	EPI / Protection	Casque; protection	SCPRT78000S	0,70 €
	Autres	Autre (<1kg)	SCDIV41000S	0,22 €
		Autre (>=1kg)	SCDIV43000S	1,50 €

BARÈME SIMPLIFIÉ ASL

Univers	Famille	Equipement	Code barème 2027	Eco contribution (€ HT/ Unité)
Outdoor / Randonnée	Equipements	Sac de randonnée	SDSAC78000S	1,16 €
		Bâton de marche	SDBAT78000S	0,20 €
		Tente	SDTEC78000S	3,03 €
	Autres	Autre (<1kg)	SDDIV41000S	0,22 €
		Autre (>=1kg) : Glacières;...	SDDIV43000S	1,50 €
Athlétisme	Autres	Autre (<1kg)	SEDIV41000S	0,22 €
		Autre (>=1kg)	SEDIV43000S	1,50 €
Nautique et Aquatique	Equipements	Neoprène	SFNEP78000S	1,90 €
		Article nautique, pièce détachée, accessoire, ... >=2kg	SFEQU46000S	2,75 €
		Article nautique, pièce détachée, accessoire, ... <2kg	SFEQU44000S	0,64 €
	Chaussants	Paire de palmes	SFPAL78000S	0,22 €
	EPI / Protection	Casque; Gilet de sauvetage	SFCGS78000S	0,70 €
	Autres	Autre (<1kg)	SFDIV41000S	0,22 €
		Autre (>=1kg)	SFDIV43000S	1,50 €

BARÈME SIMPLIFIÉ ASL

Univers	Famille	Equipement	Code barème 2027	Eco contribution (€ HT/ Unité)
Neige et Glace	Equipements	Paire de ski; Snowboard; Chaussures de ski; Raquettes; Patins à glace	SGPSK78000S	1,45 €
		Fixation de ski; Chaussure de ski nordique; Luge	SGFCL78000S	0,40 €
	EPI / Protection	Casque	SGCSQ78000S	0,70 €
	Autres	Autre <1kg : (ex : Paires de bâtons; Masque de ski; ...)	SGDIV41000S	0,22 €
		Autre >=1kg	SGDIV43000S	1,50 €
Adresse et Précision	Equipements	Jeu de palets breton et autres jeux d'extérieurs composés à plus de 70% de bois	SHJPB78000S	2,42 €
		Freesbee, boomerang, flèche, fléchette, ... Balles de baby-foot, billard, pétanque	SHFPE78000S	0,11 €
		Table de billards/ Baby-foot	SHBIL78000S	6,00 €
		Cible de fléchette	SHZCB78000S	1,63 €
		Club de golf	SHCLU78000S	0,70 €
	Chaussants	Paire de chaussures de golf	SHCDG78000S	0,21 €
	Autres	Autre (<1kg)	SHDIV41000S	0,22 €
		Autre (>=1kg)	SHDIV43000S	1,50 €

BARÈME SIMPLIFIÉ ASL

Univers	Famille	Equipement	Code barème 2027	Eco contribution (€ HT/ Unité)
Verticalité et Sports Aériens	Equipements	Voile (hors nautisme)	SIVOI78000S	5,00 €
		Crashpad, ...	SICRP78000S	6,00 €
		Prise d'escalade	SIPRI78000S	1,63 €
	Chaussants	Paire de chaussons d'escalade	SIESC78000S	0,10 €
	EPI / Protection	Casque; mousqueton; corde	SICMO78000S	0,70 €
		Si l'article est au dessus de 5kg	SIPRS52000S	2,00 €
	Autres	Autre (<1kg)	SIDIV41000S	0,22 €
		Autre (>=1kg)	SIDIV43000S	1,50 €
Forme et Combat	Equipements	Banc de muscu; Elliptique; Rameur; Vélo d'appartement (hors EEE); Marche de step ; ...	SJBMC78000S	3,00 €
		Haltère; Corde à sauter lestée; Tapis de sol	SJHAT78000S	1,16 €
		Trampoline	SJTRP78000S	6,00 €
	EPI / Protection	Casque; protection	SJPRT78000S	0,70 €
	Autres	Autre (<1kg)	SJDIV41000S	0,22 €
		Autre (>=1kg)	SJDIV43000S	1,50 €

BARÈME SIMPLIFIÉ ASL

Univers	Famille	Equipement	Code barème 2027	Eco contribution (€ HT/ Unité)
Chasse, Tir Sportif et Pêche	Cartouches	Cartouche de chasse et de tir - Cartouche monomatière - 22LR	SKZCA72000S	0,13 € / du mille
		Cartouche de chasse et de tir - Cartouche monomatière - catégorie B	SKZCA73000S	0,52 € / du mille
		Autre cartouche monomatière - Cartouche rayée de la catégorie C dédiée tir sportif	SKZAC74000S	1,98 € / du mille
		Autre cartouche monomatière - Cartouche rayée de la catégorie C hors dédiée tir sportif	SKZAC75000S	3,30 € / du mille
		Cartouche de chasse et de tir - Bimatière chasse	SKZCA76000S	1,76 € / du mille
		Cartouche de chasse et de tir - Bimatière sport	SKZCA77000S	1,21 € / du mille
	Equipements	Hameçon, leurre, flotteur, boîte de plombs, ligne montée, fil, et autres consommables	SKHLF78000S	0,01 €
		Matériel de pêche (Canne, Moulinet, Epuisette) hors consommable	SKPCH78000S	1,45 €
	Autres	Autre (<1kg)	SKDIV41000S	0,22 €
		Autre (>=1kg)	SKDIV43000S	1,50 €
Equitation et Dressage	Equipements	Harnachement	SLCHE78000S	0,11 €
		Selle d'équitation	SLSEL78000S	1,63 €
	Chaussants	Paire de botte d'équitations	SLBOT78000S	0,21 €
	EPI / Protection	Gilet; Bombe	SLGBO78000S	0,70 €
	Autres	Autre (<1kg)	SLDIV41000S	0,22 €
		Autre (>=1kg)	SLDIV43000S	1,50 €

EcoLogic

ANNEXES

LISTE DES SPORTS OU PRATIQUES SPORTIVES COUVERTES PAR CHAQUE UNIVERS (1/3)

Univers	Sport / activité / équipement
Mobilité Active - Cat. 1	Vélo / bmx
	Trottinette
	Skate
	Rollers
Mobilité Active - Cat. 2	Équipement du cycliste / du skateur / du patineur à roulettes ... (par exemple : chaussure de cyclisme, cuissarde de vélo, protection de rollers, ...)
Sports de Balles, Ballons, Raquettes	Rugby
	Volley
	Baseball
	Basketball
	Handball
	Football
	Hockey sur gazon
	Tennis
	Padel
	Ping-pong
	Badminton

Univers	Sport / activité / équipement
Outdoor / Randonnée	Randonnée pédestre
	Bivouac
	Camping
	Trail
	Marche nordique
	Marche sportive
	Running (route)
Athlétisme	Sports de courses (sprint, demi-fond, haies)
	Sports de sauts (longueur, hauteur, triple saut, à la perche)
	Sports de lancer : poids, disques, javelots, marteaux, ...

LISTE DES SPORTS OU PRATIQUES SPORTIVES COUVERTES PAR CHAQUE UNIVERS (2/3)

Univers	Sport / activité / équipement
Nautique et Aquatique	Natation
	Plongée
	Snorkeling
	Water Polo
	Surf
	Kayak
	Paddle
	Aviron
	Planche à voile (windsurf)
	Kitesurf
	Wing surf
	Cerf-volant
	Rafting
	Chars à voile
	Sports tractés : ski nautique, wakeboard ...
	Embarcation à propulsion humaine
	Embarcation <2,5m

Univers	Sport / activité / équipement
Neige et Glace	Ski alpin
	Ski nordique / ski de fond
	Snowboard
	Luge
	Traineau
	Bobsleigh
	Patinage sur glace
	Hockey sur glace
Adresse et Précision	Curling
	Golf
	Tir à l'arc
	Fléchettes
	Pétanque
	Frisbee
	Quilles
	Babyfoot
	Billard
	Bowling

LISTE DES SPORTS OU PRATIQUES SPORTIVES COUVERTES PAR CHAQUE UNIVERS (3/3)

Univers	Sport / activité / équipement
Verticalité et Sports Aériens	Escalade
	Via Ferrata
	Alpinisme
	Spéléologie
	Canyoning
	Deltaplane
	Parachutisme
	Parapente
Forme et Combat	Fitness
	Cardio-training
	Musculation
	Pilates
	Yoga
	Stretching
	Danse
	Gymnastique
	Cours collectifs
	Escrime
	Sports de combats (boxe, arts martiaux, judo, ...)

Univers	Sport / activité / équipement
Chasse, Tir Sportif et Pêche	Chasse
	Tir sportif
	Ball trap
	Pêche
Equitation, dressage	Equitation
	Dressage équestre
	Fauconnerie
	Tauromachie
	Dressage Canin

Ensemble, donnons une
nouvelle vie par le réemploi.

EcoLogic



www.ecologic-france.com

01 30 57 79 09